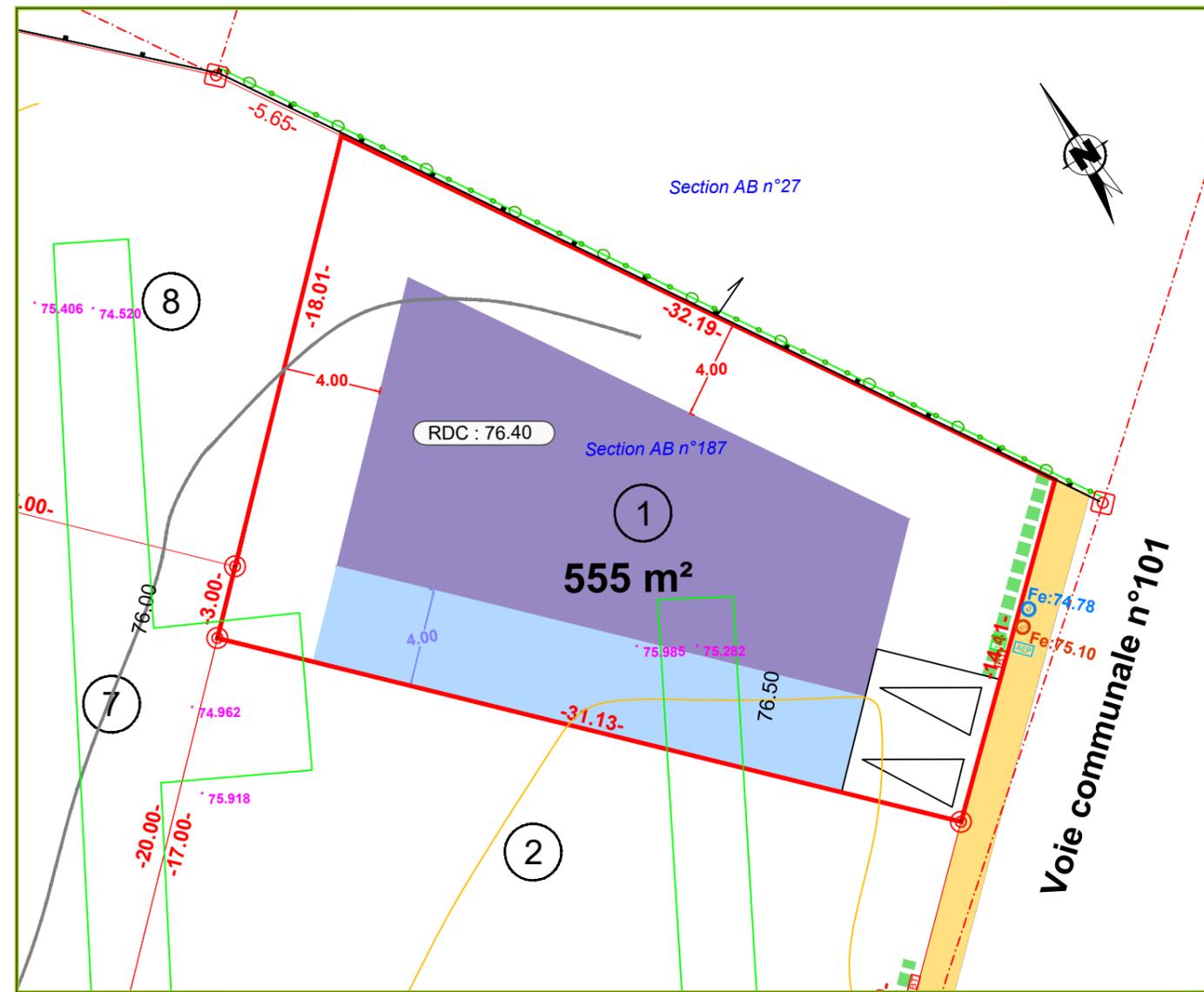


Référence cadastrale : AB n°187  
Superficie : 555 m<sup>2</sup>  
Surface de plancher 180 m<sup>2</sup>

Permis d'aménager : PA 014 679 20 D0004  
délivré le 26 mars 2021  
rectifié le 16 Juillet 2021



Localisation du lot



### Légende

	périmètre de l'opération		limite de lot		cote de recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction (en mètres)		Réseau électrique Coffret Cibe
	haie sur talus existante conservée		numéro de lot et surface 550 m <sup>2</sup> environ		zone de constructibilité - hauteur limitée à 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faîtage		Coffret REMBT
	haie sur talus - plantation à charge aménageur		accès à la parcelle obligatoire surface minimale: 6 m de large 5 m de profondeur, non clos, non couvert		Sondage archéologique d'une profondeur de 0.60m à 1.00m de profondeur		Réseau d'adduction d'eau potable Citerneaux
	ESPACE PUBLIC		accès à la parcelle obligatoire sur cette limite de parcelle		LIMITES PARCELLAIRES		Réseau de télécommunications Chambre L2T
	voie en revêtement de type enrobé		distance périmétrique		haie à conserver - obligation de maintien et d'entretien par l'acquéreur		Regard de branchement
	espace partagé en revêtement différencié		distance de retrait entre piquet bois et borne OGE		piquet bois		Réseau d'éclairage public Candélabre
	trottoir en revêtement de type enrobé		zone de constructibilité sans limitation de hauteur		Borne retrouvée		Réseau d'eau pluviale Boîte de branchement EP
	place de stationnement en revêtement perméable de type evergreen		Cotation voirie projet		Borne OGE posée le 08/09/2022		Assainissement d'eaux usées Boîte de branchement EU
	aire de présentation des ordures ménagères				Piquet bois		Signe d'appartenance
	espace vert engazonné				Altitude imposée du rez-de-chaussée projeté		
	espace vert planté d'une végétation arbustive						
	arbres à planter:						
	arbre de haute tige de taille moyenne						
	arbre de type cépée						

NOTA :  
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, l'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.  
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition...  
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le Règlement de lotissement.  
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.  
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.  
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69